

**COMMUNE DE**  
**RIMBACH PRES MASEVAUX**

**D I C R I M**

**(Document d'Information  
Communal des Risques Majeurs)**

# DICRIM : COMMUNE DE RIMBACH PRES MASEVAUX

(Document d'Information Communal des Risques Majeurs)

Suite à la parution du Dossier Départemental des Risques Majeurs dans le Haut-Rhin (DDRM) il s'avère que la commune de Rimbach près Masevaux est concernée par des risques naturels :

## 1) Risques naturels :

- **Risques sismiques** : classement Ib, ce qui signifie une sismicité faible.
- **Inondations** : par débordement des rivières (Neuweiherbach, Belackerbach, Seebach, Kerbach, ruisseau du Haut Champ)

## 2) Risques technologiques :

- Rupture de barrage (lac du Neuweiher).

En conséquence, la commune de Rimbach près Masevaux a mis en place :

## 1. LA CELLULE DE CRISE COMMUNALE

### Composition

La cellule de crise est principalement composée :

- du Maire
- des Adjoints
- du Chef de corps communal des sapeurs pompiers du C.P.I. de Rimbach près Masevaux
- de l'agent technique.

Selon l'évolution et l'ampleur de l'événement, cette cellule peut être renforcée avec l'aide de toutes personnes extérieures appartenant au corps médical, enseignant ou autre, dont les compétences et l'expérience représentent une aide utile pour les secours.

### Fonctionnement

La cellule de crise se réunira dans le bâtiment mairie, équipé d'un téléphone, d'internet, d'un réfrigérateur, du chauffage et en eau potable.

## **Missions**

Les missions de chacun ont été préalablement définies pour assurer la meilleure coordination possible pour les opérations qui seront à mener :

- **information** : elle se fera toujours par la sirène et par le porte à porte afin d'indiquer le danger et les lieux de rassemblement.
- **moyens opérationnels** : les sapeurs pompiers du Centre de Première Intervention de notre commune et leur matériel, médecins et infirmières présents dans notre commune, ou plus, selon l'importance du sinistre.
- **moyen de transport** : il sera organisé selon l'importance du sinistre.
- **hébergement** : dans les locaux communaux disponibles : école, église, foyer rural, ancienne mairie et gîtes privés.
- **maintien des réseaux** : la commune est en possession d'un numéro spécial de crise en mairie pour EDF/GDF.
- **liste de la population** : elle sera fournie par la mairie.
- **mettre en œuvre progressivement les moyens de secours en liaison avec les services départementaux concernés.**

Cette liste n'est pas exhaustive et se complétera selon l'importance et la nature du sinistre.

## **2. LES DIVERSES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS**

- La liste des établissements recevant du public.
- Les plans des différents réseaux avec les coordonnées de leurs gestionnaires (eau, électricité, télécommunication, assainissement, etc.)
- La liste des exploitants agricoles, commerçants et artisans disposant de véhicules et de matériels essentiels.
- Le plan du village matérialisant les axes routiers.
- La liste des numéros de téléphone utiles :

<b><u>SERVICES</u></b>	<b><u>N° de Téléphone</u></b>
Mairie	03 89 82 02 71
Le Maire	03 89 82 98 70
Les Adjoints	03 69 19 05 43 - 03 69 19 13 75 – 03 69 77 28 96
Sapeurs Pompiers :	
Centre de secours	18
Chef de Corps	03 89 82 04 36
Gendarmerie	17
Syndicat d'Eau potable	03 89 82 04 12
Brigade Verte	03 89 82 82 84 ou 03 89 74 84 04

### **3. ALERTE DES POPULATIONS**

L'alerte est la diffusion d'un signal sonore ou de messages destinés à prévenir la population de l'imminence d'un danger. Elle permet à chacun de prendre des mesures de protection. L'alerte est ensuite confirmée par la radio (voir ci-dessous les fréquences des radios ayant passé convention avec la Préfecture du Haut-Rhin) ou par la télévision (France 3 Alsace).

La Préfecture du Haut-Rhin dispose en outre d'un outil permettant de lancer téléphoniquement l'alerte auprès des maires du département dans des délais très rapides (système GALA : Gestion d'Alerte Locale Automatisée).

En cas d'alerte, la sirène située sur le toit de l'ancienne mairie sera actionnée.

Pour vérifier le bon fonctionnement de la sirène, il est procédé à un essai le samedi à 12 h 00.

Si vous entendez la sirène :

- confinez-vous et écoutez la radio :
  - France Bleu Alsace 102.60 et 92.2
  - Radio Dreyeckland 104.60

ou regardez France 3 Alsace.

### **4. INFORMATION ET ACTIONS PREVENTIVES**

L'information est faite, soit :

- par le bulletin municipal distribué gratuitement dans tous les foyers et établissements publics.
- par voie d'affichage sur le panneau de la mairie.
- des essais de la sirène installée sur le bâtiment de l'ancienne mairie sont effectués chaque samedi à midi.
- les sapeurs pompiers suivent régulièrement des actions de formation pour se perfectionner dans les opérations de secours.

**Pour mémoire :**

Selon le DDRM, seules les communes situées dans un rayon de 10 kilomètres autour de Fessenheim, sont considérées comme exposées au risque nucléaire.

En cas de survenance du risque, le Préfet peut, selon la situation et son évolution prévisible arrêter des décisions.

### **5. MESURES A PRENDRE EN CAS DE SINISTRE**

**Après une alerte météo :**

- ranger et faire ranger le mobilier de jardin et tout autre objet qui risque d'être emporté par les vents violents ;
- éviter de s'engager sur une voie, un endroit bordé d'arbres ;
- annuler les manifestations qui risqueraient de mettre en danger la vie des participants.

## 1. RISQUE SISMIQUE :

### Les consignes de sécurité

En situation normale, il est utile de repérer les points de coupure de gaz, de l'eau et de l'électricité dans son habitation, de fixer les appareils et les meubles lourds, de s'équiper d'une radio portable, d'une lampe de poche, d'une trousse de secours.

### **Que faire en cas de séisme ?**

- à l'intérieur : se mettre à l'angle d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.
- à l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) à défaut s'abriter sous un porche.
- en voiture : s'arrêter si possible à distance des constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

### **Après la 1<sup>ère</sup> secousse, se méfier des répliques :**

- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Vérifier l'eau, le gaz, l'électricité : en cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes, quitter le bâtiment et prévenir les autorités.
- Prendre contact avec ses voisins qui peuvent avoir besoin d'aide.

### Consignes générales :

- Respecter les consignes données par les autorités
- Ecouter la radio (France Bleu Alsace :102.6 ou 92.2 MHZ, Radio Dreyeckland : 104.6 MHZ),
- Ne pas téléphoner : laissez les lignes libres pour les secours.
- Ne pas fumer (risque d'explosion).

## 2. RISQUE INONDATION

### Les consignes de sécurité :

#### Pendant la montée des eaux :

- s'informer par radio ou auprès de la mairie de la montée des eaux.
- boucher toutes les ouvertures basses de la maison.
- couper le gaz et l'électricité.
- monter à l'étage avec les documents utiles, de l'eau et de la nourriture.
- éviter de téléphoner, laisser les lignes libres pour les secours.
- respecter les consignes données par les autorités.
- éviter de circuler, ne pas chercher vos enfants, l'école s'en occupe.

➤ ne jamais s'engager sur une aire inondée à pied ou en voiture, les obstacles ne sont pas visibles (plaques d'égouts enlevés, lit de la rivière...).

➤ se tenir prêt à évacuer votre maison si nécessaire.

Après la crue :

➤ aérer et nettoyer les pièces, désinfecter si nécessaire à l'eau de javel.

➤ ne rétablir le courant électrique qui si l'installation est sèche.

➤ chauffer dès que possible.

### **3. RISQUE BARRAGE :**

➤ gagner immédiatement les hauteurs.

# COMMUNE DE RIMBACH près MASEVAUX

## Département du Haut-Rhin



sismicité



inondation rapide



aval  
d'un barrage

### 1. abritez-vous

*take shelter*

*Schützen Sie sich*

### 2. écoutez la radio

*listen to the radio*

*Hören Sie das Radio*

Radio France Bleu Alsace : 102.6 ou 92.2 MHz

Radio Dreyeckland : 104.6 MHz

ou regardez : FRANCE3 ALSACE

### 3. respectez les consignes

*follow the instructions*

*Respektieren Sie die Anweisungen*

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Respectez les consignes données par les autorités

Ne téléphonez pas ; laissez les lignes libres pour les secours

➤ à la mairie

Le document communal d'information des risques majeurs (DDRM)

le dossier départemental des risques majeurs (DDRM)

➤ sur internet

[www.bf11m.net](http://www.bf11m.net)

[www.haut-rhin.gouv.fr](http://www.haut-rhin.gouv.fr)